COMMUNE DE LUCAY LE MALE
(Indre)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 13 P/ 2024

Objet : **ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2024**

Le Maire de LUCAY LE MALE,

VU le Code général de la fonction publique ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
SAMAIN Marielle	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	Rédacteur territorial principal de 1ère classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à LUCAY-LE-MALE, le 20/02/2024.

Le Maire,

MAIRIE LUCAY-le-MALE (Indre)

Bruno TAILLANDIER.

Publié le : 20/02/2024